



Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 septembre 2026

MAIRIE DE PARIGNY

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PARIGNY, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal « Georges Subrin », sous la présidence de Madame CROUZIER Marie, Maire.

Présents : Mmes/Mrs CROUZIER Marie, BARTASSOT Jean-Baptiste, LEPINASSE Christiane, BONNEFOY Alain, REMY Alain, MOTET Marie-Claude, FRAISSE Isabelle, GOUTTEBARON Anne, BONNEFOND Marie-Claude, PEIRANO Elodie, VASSOILLE Michel

Absents excusés :

M. PIROZZINI Olivier à M BARTASSOT Jean-Baptiste

M. BRUYERE Thibault à M. VASSOILLE Michel

M. VANSEVEREN Patrick à Mme CROUZIER Marie

M. JANILLON Mickaël à M. BONNEFOY Alain

Absents :

Secrétaire de séance : Mme GOUTTEBARON Anne

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2026
- Décisions prises par délégation
- Personnel communal : contrats, horaires et recrutement :
 - Ecole
 - Mairie
- Règlement intérieur pour les bâtiments communaux et convention d'occupation par les associations
- Etude de l'aménagement du centre bourg
- Modification du droit d'accès gratuit au repas des anciens
- Installation des panneaux sauvages sur le territoire de la commune
- Informations générales :
 - Compte rendu des commissions communales
 - Compte rendu des commissions intercommunales
- Questions diverses

Questions diverses à ajouter en fin de séance :

- Nettoyage de l'Eglise

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 juillet 2026 a été adressé aux élus par mail.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

VOTE	Pour : 15 (dont 4 pouvoirs)	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 4
------	-----------------------------	----------------	------------	-------------

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

NEANT

PERSONNEL COMMUNAL - INFORMATIONS

Madame le Maire informe que 2 agents sont en arrêt maladie :

- l'agent à 35 h au service technique depuis le 01/09/26 et jusqu'au 30/09/26

- l'agent à 35 h faisant fonction d'ATSEM qui a été affecté provisoirement au service technique depuis le 01/09/26 jusqu'au 11/09/26. Sa visite médicale programmée le 10 septembre a été annulée à la demande de Madame le Maire.

L'agent au service technique à 20 h par semaine termine son contrat le 30 septembre 2026 et ne sera pas renouvelé.

L'agent au service technique à 35 h par semaine a indiqué qu'il ne souhaitait pas voir son contrat renouvelé après le 31 décembre 2026, date de fin.

Madame le Maire précise qu'une offre d'emploi a été publiée sur emploi-territorial ce jour pour le recrutement d'un adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2027.

Madame le Maire informe également que la secrétaire de mairie va muter dans une autre commune au 1^{er} novembre 2026 et qu'elle a reçu des candidats suite à l'offre d'emploi parue sur le site emploi-territorial. L'offre est prolongée jusqu'au 15 septembre 2026 le temps de recevoir de nouvelles candidatures.

PERSONNEL COMMUNAL – CONTRATS HORAIRES - RECRUTEMENTS

DELIBERATION N° 2026-042

Madame le Maire a procédé au recrutement de 2 agents à l'école en plus de l'agent actuellement à 32 h :

- un agent au service cantine (CDD de 9h20 du 1^{er} au 30/09/26)
- un agent en remplacement de l'agent faisant fonction d'ATSEM qui a été changé d'affectation temporairement (CDD de 35 h du 24/08 au 30/09/26)

Le CST (Comité Social territorial) du CDG42 (Centre de Gestion de la Loire) a été saisi pour passer un poste de 9 h 20 à 20 h et un autre poste de 32 h à 35 h.

Madame le Maire informe donc que le conseil doit délibérer pour la modification de la quotité horaire de ces postes sous réserve de l'avis favorable du CST (le 24/09/26).

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

VOTE	Pour : 15 (dont 4 pouvoirs)	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 4
------	-----------------------------	----------------	------------	-------------

REGLEMENT INTERIEUR POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET CONVENTIONS D'OCCUPATION PAR LES ASSOCIATIONS

Madame le Maire indique qu'à ce jour il n'existe pas de règlement intérieur pour les bâtiments communaux, sauf pour la salle des fêtes, ni de convention d'occupation par les associations.

Notre assureur nous a invité à régulariser cet oubli dans le meilleur délai.

Les conventions d'occupation par les associations n'étant pas prêtes à ce jour, le point sera débattu lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Le règlement intérieur des vestiaires du football n'est pas encore finalisé.

Concernant le règlement intérieur de la Maison des associations, l'envoi tardif du document n'a pas permis sa diffusion aux membres du conseil avant la séance.

Le règlement intérieur de ces deux bâtiments sera également remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

ETUDE DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Madame le Maire expose qu'il convient de réfléchir à l'aménagement du centre bourg afin d'assurer la sécurité, l'afflux de circulation avec la construction du lotissement de la Goutte Zinet.

Pour ce faire, 2 devis ont été demandés à des bureaux d'études et sont présentés :

- Devis CLE INGENIERIE : 2 450 € HT soit 2940 € TTC
- Devis OXYRIA : 4 940 € HT soit 5 928 € TTC

Les élus ont échangés avec la DDT, Région et Roannais Agglomération pour voir comment obtenir des aides.

Michel Vassoille s'étonne de la différence de tarif entre les 2 devis et indique que l'on peut s'interroger sur les prestations proposées par chaque bureau d'études.

Alain Bonnefoy propose de demander un devis à un autre bureau d'études.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

MODIFICATION DU DROIT D'ACCES GRATUIT AU REPAS DES ANCIENS

DELIBERATION N° 2026-043

Jusqu'alors, les personnes de 70 ans et plus étaient conviées gratuitement au repas offert par la Municipalité et le CAS en fin d'année.

Il n'y a pas d'âge précis et officiel fixé par la loi pour définir un « ancien ». Cependant, la sociologie et les institutions classent les étapes de la vieillesse de la manière suivante :

Les seniors : Souvent utilisé dès 50 ou 65 ans dans le monde professionnel ou médical.

Les personnes âgées ou aînées : Généralement employé à partir de 75 ans.

Le grand âge : Réservé aux personnes de 85 ans et plus.

Madame le Maire propose de reculer l'âge de 70 à 75 ans (21 personnes de 71 à 74 ans et 66 personnes de 75 ans et +) et de dénommer l'invitation comme « le repas des aînés » à partir de 75 ans.

Les personnes âgées de 71 à 74 ans seraient invitées sans prise en charge des frais de repas par la commune.

VOTE		Pour : 15 (dont 4 pouvoirs)	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 4
------	--	-----------------------------	----------------	------------	-------------

INSTALLATION DES PANNEAUX SAUVAGES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

DELIBERATION N° 2026-044

Madame le Maire indique que les panneaux « sauvages » situés notamment au stop du carrefour de la rue d'Etang et de la route du bas de Rhins empêchent une bonne visibilité à ce carrefour pour les véhicules qui sortent de la zone industrielle.

Elle propose d'envoyer un courrier aux entreprises concernées leur demandant d'ôter leurs panneaux. Sans action de leur part au bout de 15 jours, les panneaux seront enlevés par le personnel communal.

Il est proposé d'installer un panneau fixe où les associations de la commune pourraient apposer les affiches de leurs manifestations. L'emplacement devra être défini.

Michel Vassoille demande si l'on pourrait mettre un panneau « zone industrielle » pour indiquer la zone si les panneaux « sauvages » sont enlevés. Madame le Maire demandera à Roannais Agglomération.

Concernant les panneaux de signalisation routière, une autorisation devra être donnée par la mairie.

VOTE		Pour : 15 (dont 4 pouvoirs)	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 4
------	--	-----------------------------	----------------	------------	-------------

INFORMATIONS GENERALES

• Commission Sécurité, Environnement, Patrimoine

- Jean-Baptiste Bartassot informe que les travaux de réfection du pont de la Goutte Orinay ne pourront être réalisés car le maçon s'est désisté. Il verra avec l'agent technique s'il peut intervenir pour ces travaux car il est maçon de métier.
- Jean-Baptiste Bartassot rappelle que la commune a 2 contentieux avec Oxyria (le carrelage et les cuves du foot).
- Il précise également que suite à la tempête du 16 juillet 2026, il reste 2 maisons ayant un problème de fibre à cause d'arbres tombés dans un pré. Ils vont être évacués et THD va intervenir la semaine prochaine.
Elodie Peirano précise que beaucoup de poteaux sont penchés depuis la tempête.
Madame le Maire rappelle qu'un arrêté d'élagage, abattage des arbres et taille des haies a été pris le 22 juillet 2026.
- Jean-Baptiste Bartassot indique que des déchets sauvages sont déposés régulièrement près des containers situés à l'aire de camping-cars. Il rappelle que le dépôt de déchets sauvages est interdit et qu'il est passible d'une amende. La gendarmerie va en être informée.
- Jean-Baptiste Bartassot indique également qu'il va revoir l'organisation du service technique.

• Commission Enfance, Education, Culture

- Christiane Lepinasse informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Des travaux prévus pendant les vacances d'été à l'école ont été effectués.
- Christiane Lepinasse informe qu'elle a reçu aujourd'hui avec Alain Bonnefoy un prestataire pour la fournitures de produits d'entretien.
La commune va faire l'acquisition de ventilateurs de plafond (4 par classe) pour anticiper les chaleurs de l'an prochain. Des demandes de subvention vont être faites à la Région, EDF (400 € par ventilateur) et à Roannais Agglomération par le biais de la dotation à l'investissement communal de 25 000 € déjà perçue en 2026.

• Commission Vie du Village, Solidarité et tissu associatif

- Marie-Claude Motet informe qu'une réunion est prévue avec les associations de la commune pour définir les dates des manifestations 2027.
- Madame le Maire indique qu'elle s'est rendue à l'assemblée générale du club de football US Parigny/St Cyr le 30 août dernier.
Le club de pétanque nouvellement créé fait son assemblée générale le dimanche 6 septembre 2026.
- Madame le Maire évoque l'éventualité de faire payer des charges supplétives aux associations pour l'utilisation des bâtiments communaux sachant qu'on ne leur verse pas de subvention.
- Marie-Claude Motet expose qu'il va falloir lancer les invitations au repas aux aînés.
- Madame le Maire rappelle que la commune doit disposer d'un registre des personnes vulnérables inscrites sur volontariat. Les personnes porteuses d'un handicap doivent y être inscrites de manière obligatoire mais Madame le Maire va se renseigner auprès de la Préfecture.

• Commission Communication

- Marie-Claude Motet indique que l'abonnement de PanneauPocket arrive à échéance le 11 novembre 2026. Il convient de décider s'il faut le renouveler.
Trois tarifs sont proposés :
 - 145 € pour 1 an
 - 290 € pour 2 ans et 3 mois offerts
 - 435 € pour 3 ans et 6 mois offertsSachant que la commune a souscrit également à l'option PanneauPocket+ pour 100 €/an
Il est décidé de renouveler l'abonnement pour 3 ans et 6 mois offerts ainsi que l'option PanneauPocket+.
- Concernant le site internet de la commune, Madame le Maire indique qu'elle a demandé aux candidats lors des entretiens s'ils avaient visité le site de la commune. Pour ceux qui l'ont parcouru, une personne a trouvé qu'il était à reprendre.
Les procès-verbaux sont en ligne sur le site [www.parityn.fr](http://www.parigny.fr)

• Commission Finances – Ressources humaines

- Jean-Baptiste Bartassot indique qu'il a reçu un devis de l'entreprise MB COUVERTURE ZINGUERIE pour la fourniture et pose de couvertines en zinc et le remplacement des tuiles cassées sur l'église suite à la tempête du 16 juillet 2026 pour un montant de 854.40 €.
Vu le montant du devis, la commune ne fera pas de déclaration à l'assurance.
- Madame le Maire rappelle qu'une voiture a heurté la croix située juste avant l'aire de camping-cars le 28 mai 2026. Un expert est passé. L'assurance a remboursé 3 020 € à la commune.
- Madame le Maire indique qu'elle fait des projections financières notamment salariales.
Elle souhaite valoriser les travaux effectués gracieusement par les élus.

QUESTIONS DIVERSES

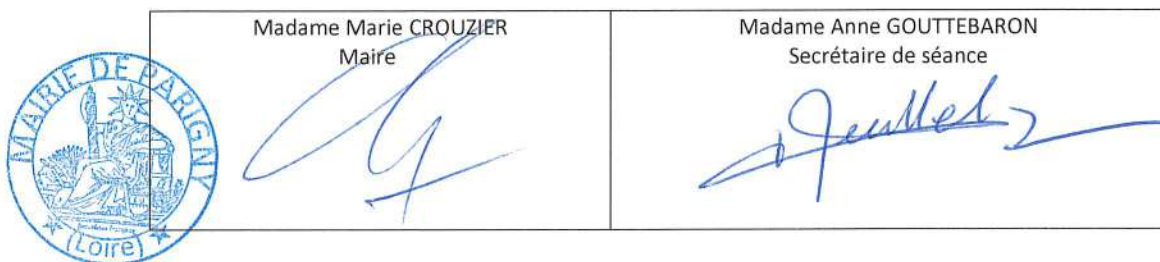
○ Nettoyage de l'église

Anne Gouttebaron informe que les membres de la paroisse vont procéder au nettoyage de l'église vendredi et que tous les élus sont les bienvenus pour donner un coup de main.

○ Réunion publique

Une nouvelle date pour la réunion publique a été fixée au mercredi 30 septembre 2026 à 19 h, salle du Chardonneret.

Séance levée à 19 h 55.



Soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 21 octobre 2026.